

M. CARVELL: Le ministre des Finances daignera-t-il déposer sur le bureau le décret autorisant la nomination de cette dernière commission?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je crois qu'on l'a déposé aujourd'hui même.

Arts et agriculture.—Pour l'administration et la mise en vigueur des dispositions de la loi concernant l'instruction agricole, \$25,000.

M. CARVELL: Est-ce en vertu de la loi concernant l'instruction agricole que doivent être versées aux provinces certaines sommes dont le total se chiffre à 10 millions de dollars?

L'hon. M. REID: Le détail du crédit est donné plus bas.

M. CARVELL: Que fait-on des \$25,000?

L'hon. M. BURRELL (ministre de l'Agriculture): Le crédit de \$25,000 est destiné au défray de l'administration de la loi. Nous avons quatre ou cinq fonctionnaires préposés à la surveillance générale. Il embrasse aussi partie des frais de publication dans la "Gazette agricole", où il est rendu compte du travail accompli dans les provinces en conformité de la subvention de \$10,000,000.

M. NESBITT: Quelle surveillance exerce-t-on?

L'hon. M. BURRELL: Cette année, la subvention s'élèvera à \$1,100,000. Nos fonctionnaires agissent de concert avec les autorités provinciales. Diverses choses entraînent correspondance, consultations et inspection. Nous avons dans la province de Québec un fonctionnaire qui entend parfaitement le français, et nous avons au bureau un autre fonctionnaire ainsi qu'un sténographe; il y a encore un inspecteur de plus qui nous tient en rapports plus intimes avec les provinces, afin que notre coopération avec elle soit plus complète en chaque branche du travail.

M. CARVELL: Les provinces sont-elles assujéties à la surveillance du ministre en ce qui concerne l'emploi qu'elles doivent faire de leur part respective de la subvention? A venir jusqu'à ces trois ou quatre derniers mois, les \$45,000 ou \$50,000 que l'on a versés à ma province ont été complètement absorbés par les appointements. En voyant ce crédit de \$25,000, je me suis demandé s'il devait servir à perpétuer ce bel état de choses. Au Nouveau-Brunswick, en effet, l'enseignement agricole est à peu près nul; quant aux emplois, ils se sont multipliés de façon merveilleuse.

L'hon. M. BURRELL: L'honorable député ne compte sans doute pas que j'approuve sans réserve l'exposé qu'il fait des choses. Une convention est faite avec le gouvernement de chaque province en conformité des prescriptions de la loi. Règle générale, nous nous conformons aux avis de l'autorité provinciale, mais lorsque nous considérons que certains projets de dépense ne sont pas conformes aux dispositions de la loi, nous entamons des négociations avec la province et il s'ensuit parfois quelque modification.

Pour l'exercice courant, 1917-18, les dépenses à compte du capital qui seront faites au Nouveau-Brunswick, se répartissent comme suit: du chef des écoles d'agriculture (compris construction, outillage et mobilier des écoles d'agriculture et d'industrie laitière), \$1,000; appointements et frais d'entretien, \$3,000. Sous le chef de l'instruction théorique et pratique, sont compris: représentants de district, \$8,000; apiculture, \$500; sol et assainissement, \$4,000; horticulture pratique, \$5,500; cours abrégés, \$3,500; bétail, \$7,000; industrie lainière, \$4,000; oiseaux de basse-cour, \$1,600; fertilisation du sol (théorie et pratique), \$3,000; entomologie, \$1,000; clubs de jeunes gens, \$2,000; cercles agricoles, \$4,000; institutions féminines, \$4,500; enseignement théorique dans les écoles publiques, primaires, secondaires et normales, économie domestique, formation d'instituteurs, allocations, \$9,785; expositions scolaires, enseignement théorique, \$1,725. Ceci forme le total de \$64,110.

Une bonne partie de cette somme, il est vrai, est absorbée par les appointements, mais, je n'ai guère besoin de le rappeler, dans les efforts que nous tentons en vue de donner plus d'efficacité à l'enseignement agricole, nous nous inspirons des meilleurs exemples qui nous viennent de tous les pays de progrès. C'est cet enseignement qui, peu de temps avant le déclenchement de la guerre, avait porté la Belgique et l'Allemagne à un si haut degré de productivité.

M. CARVELL: Je comprends la chose et je suis heureux d'obtenir cette liste des personnes à qui les argents seront distribués. Pour moi, une grande partie de cet argent, s'il est dépensé convenablement devra produire d'heureux résultats. J'ignore s'il se fera des changements; j'espère sincèrement qu'il y en aura. Parmi les item dont le ministre a donné lecture, je vois \$4,000 pour l'épouttement du sol. C'est là un des plus grands scandales dont